

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 décembre 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère

André Beaudoin, conseiller

Tommy Plamondon, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010

12-414 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-415 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 novembre 2010 et ajournée du 8 novembre 2010.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Soumission pour le pavage des rues Carré Proteau et de la Montagne.
8. Soumission pour l'achat d'un camion pour l'enlèvement des matières résiduelles neuf muni d'un bras automatique hydraulique.
9. Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2011.
10. CTA Mékinac: Adhésion 2011.
11. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception
12. Soumission pour le transport et l'enlèvement des matières résiduelles.
 - a) Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal
 - b) Offre de service pour la levée des conteneurs à chargement avant
 - c) Soumission pour la collecte des déchets à la porte
13.
 - a) Centre de loisir Éric Bédard et Parc Saint-Jean-Optimiste Patinoire, sentier et glissade : Date du retour du préposé
 - b) Engagement et date d'entrée au travail du préposé à la surveillance de la patinoire, du sentier et de la glissade, le samedi, le dimanche et les jours de fête.
 - c) Vacances de Jean-Yves Piché du 20 décembre 2010 au 17 janvier 2011.
 - d) Engagement d'une secrétaire/affichage de poste.
14. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2011.
15. Proposition de Forget/Aubin
16. Soutien financier premiers répondants année 2010-2011
17. Approbation des dépenses pour la demande de subvention du Ministre des Transports.
18. Rénovation cadastrale/Nomination du répondant municipal.
19. Demande de Commandite :
 - a) Maison des Familles de Mékinac
 - b) École secondaire Paul-Le Jeune
 - c) Corporation Touristique et Culturelle de Grand-Mère
20. PG Solution /Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA.
21. Manuella Perron/demande d'utilisation de la salle Aubin

22. MRC de Mékinac/Formation pour les élus et directeurs généraux
23. France Moreau/demande d'amélioration du chemin Jean-Paul Trudel
24. R. Léveillé Extincteur 2010/Offre de service pour l'Hôtel de Ville
25. Réseau Biblio/Nomination du représentant municipal et du responsable de la bibliothèque de Sainte-Thècle.
26. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
27. Association des chefs en sécurité incendie du Québec/Cotisation 2011
28. A) Projet de Modification au règlement 249-2007 concernant le règlement décrétant le traitement, la rémunération.
B) Avis de motion
29. A) Fabrication de bande de patinoire
B) Achat d'une surfaceuse à glace
C) Achat de pneus pour le camion Ford F-150
30. CPTAQ/Demande de Jean Vanasse
31. Règlement créant une entente de service avec la municipalité de Lac-aux-Sables pour le transport et la collecte des matières résiduelles.
32. Politique de gestion contractuelle
33. Questions de l'assistance
34. Affaires nouvelles :

A) Demande d'aide financière des parents dont les enfants pour la pratique du sport de glace à l'aréna de Saint-Tite
B) Politique familiale
C) Modification au règlement 273-2010
35. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-416:

Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2010

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 novembre et de la séance ajournée du 8 novembre 2010, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2010

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.**

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 10 160.75 \$ nous sera émis. Ce montant représente la quote-part du gouvernement du Québec en intérêt,

ayant son échéance le 12 novembre 2010 pour le Programme d'assainissement des eaux municipales.

Le MAMROT nous confirme que suite à l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, un montant estimé de 42 300 \$ nous sera confirmé en janvier 2011 concernant le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2010.

Le MAMROT nous informe qu'ils ont approuvé, en vertu d'un règlement du gouvernement, en date de ce jour, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2010. Les résultats établis sont les suivants : Proportion médiane : 100% et le facteur comparatif : 1.00. Si un rôle de la valeur locative est en vigueur pour notre municipalité en 2011, la proportion et le facteur ci-dessus mentionnés s'applique également à ce rôle, comme il est prévu à la législation. **(Annexe A)**

Le MAMROT nous transmet la reddition de compte finale de travaux de voirie locale que notre municipalité leur avait transmis en vue d'obtenir la libération de leur retenue de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2005-2009). **(Annexe B)**

- **Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs. (Annexe C)**

Le MDDEP a prélevé des échantillons d'eau, le 24 octobre 2010, dans le lac Croche les quels ont révélé la présence de cyanobactéries. Il nous rappelle que les fleurs d'eau d'algues bleu-vert sont une manifestation du vieillissement (eutrophisation) d'un plan d'eau. Il est possible de prévenir ou du moins de ralentir ce processus. Pour ce faire, des mesures doivent être réalisées afin de diminuer et même d'enrayer tout apport de phosphore et tout entraînement de sédiments sur l'ensemble du bassin versant.

- **Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (Annexe D)**

Le MRNFQ nous informe qu'à la suite de la révision de dossier sur les terres du domaine de l'État concernant le dossier de Monsieur Pierre Déry, qu'ils vont maintenir leurs positions à l'effet que notre projet ne requiert pas l'acquisition des terres publiques convoitées.

- **Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

L'Agence nous transmet la procédure pour transférer les données des cas d'arrêt cardiorespiratoire sur une clé USB afin de les retourner au département des services préhospitaliers d'urgence pour étude en assurance qualité.

- **Ascenseurs ThyssenKrupp**

Les Ascenseurs ThyssenKrupp nous avisent qu'ils ont effectués les essais de parachutes de cabine de l'ascenseur et valve de soupape située dans l'édifice ci-haut mentionné et que le tout s'est avéré satisfait.

- **Avocat Belzile, Auger, Garnier.**

Monsieur Normand Auger, Avocat, nous demande de lui faire parvenir une attestation à l'effet que les taxes municipales ont dûment acquitté pour les années 2004 à 2009 pour le dossier de Monsieur Jocelyn Rees.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec (Annexe E)**

La CPTAQ nous avise qu'ils sont toujours en attente d'une réponse concernant le dossier de Monsieur René Soucy.

La CPTAQ autorise la demande de Éric Moreau sur condition pour l'utilisation à une fin autre agriculture, soit la tenue d'une compétition de MotoCross à l'été pour les saisons 2011 et 2012 sur les lots 143-144-145 et 146 de notre municipalité.

- **CSST**

La CSST accepte la réclamation pour le dossier de Michel Genois qui c'est blessé et qui lui a causé une contusion castale gauche. De plus la CSST nous avise qu'il nous impute le coût des prestations dues en raison de l'accident du travail survenu à Monsieur Genois.

La CSST nous envoie notre décision de classification pour l'année 2011. De plus il nous indique l'unité ou les unités dans lesquelles nos activités ont été classées et le ou les taux de prime correspondant.

La CSST accepte la réclamation pour le dossier de Patrice Saint-Amant qui c'est blessé et qui lui a causé une contusion lombaire. De plus elle nous avise qu'il nous impute les coûts des prestations dues en raison de l'accident de travail survenu à la même personne.

- **Association des propriétaires de chalets du Lac Croche (Annexe F)**

L'Association des propriétaires de chalets du lac Croche de Sainte-Thècle nous envoie leur compte rendu de leur Procès-verbal de la rencontre avec les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Thècle qui c'est tenu samedi 13 novembre dernier.

- **Corporation de développement communautaire Mékinac (CDC)**

La CDC nous informe qu'ils sont à la recherche d'un employé (e) pour le poste d'Agent (e) de développement.

- **Curriculum Vitae**

Monsieur Sébastien Laberge nous offre ses services pour les travaux de voiries.

Monsieur Jonathan Audy nous offres ses services pour les travaux de voiries.

- **Finance Québec**

Le 29 octobre 2010 un montant de 20 994.00 \$ a été déposé dans notre compte par les Affaires municipales et Régions, ce montant correspond à la Bonification des compensations pour le Foyer de Sainte-Thècle et l'École Masson.

Le 31 octobre 2010 un montant de 25 769.00 \$ a été déposé dans notre compte par le Ministère des transports pour la subvention MTQ 2010 pour le Transport Adapté.

Le 07 novembre 2010 un montant de 18 499.00 \$ a été déposé dans notre compte par le Ministère des transports pour la subvention entretien 2010.

Le 8 novembre 2010 un montant de 3 580.00 \$ à été déposé dans notre compte par le Ministère des Transports ce montant correspond à la subvention MTQ

finale de 2009 pour le Transport Adapté.

- **Fondation du Centre de Santé et de Service Sociaux de l'Énergie**

La Fondation #12 du CSSS de l'Énergie nous demande notre contribution pour compléter le financement de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de l'Hôpital de Centre-de-la-Mauricie.

- **Hydro-Québec**

Hydro-Québec nous envoie leur bulletin d'information générale de octobre 2010 où il parle des lignes à 735 KV reliant le poste de la Chamouchouane au poste de Bout-de-l'île.

Hydro-Québec nous rappelle qu'il est de notre responsabilité de s'assurer que les employés et les sous-traitants appelés à exécuter des travaux d'entretien sur leurs installations d'éclairage public soient dûment habilités par Hydro-Québec au préalable et signent avec elle la Convention : Intervention près des lignes électriques.

- **Mini-Scribe de l'ADMQ**

Selon l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales prévoit clairement que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.

Le Mini-Scribe nous parle des projets de Loi 76¹ et 102² qui ont été, dans le monde municipal, les vedettes législatives des derniers mois. De plus ils nous rappellent qu'ils contiennent diverses mesures proposées par le gouvernement dans le but de resserrer les règles relatives aux appels d'offres et, plus particulièrement, de combattre des pratiques illégales comme, par exemple, la collusion entre soumissionnaires.

- **MRC Mékinac**

Suite à la lettre de Hugo Lavallée, demandant des documents liés aux dépenses des élus, le Directeur Général de la MRC et Madame Sabourin, chef de pupitre à Radio-Canada, ont convenue que considérant l'ampleur des documents demandés pour trois années, que des précisions devaient être discutées au cours des prochains jours.

Monsieur André Bournival évaluateur pour la Municipalité de Sainte-Thècle signe et dépose le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Thècle entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

La MRC nous informe que le gouvernement fédéral a favorisé Xplornet au détriment de notre réseau municipal de fibres optiques en Mauricie

- **Recyc-Québec**

Recyc-Québec nous envoie une fiche informative nous mentionnant comment reconnaître les résidus domestiques dangereux.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMRM nous envoie leur horaire des fêtes pour l'année 2010-2011.

- **Réseau Biblio**

Le réseau Biblio nous informe que les montants figurant au tableau

d'allocations budgétaires que nous avons déjà reçu avec notre lettre du 12 octobre dernier représentent le montant brut alloué pour l'achat de périodiques en fonction de la population. Les montants alloués n'incluent pas les taxes, ni les frais de gestion facturés par Ebsco. Par conséquent, ceux-ci nous seront également remboursés lors de la présentation de notre demande de remboursement.

- **Santé Canada**

Suite à la demande de la direction de santé public (DSP) de l'Agence de la santé des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Santé Canada nous envoie une trousse d'information sur le radon. De plus il nous montre comment effectuer un test de radon.

- **Sécurité Civil du Québec**

La SCQ nous envoie la trousse information pour le coordonnateur municipal de la sécurité civile.

- **Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion HEC Montréal**

Le Service de l'enseignement des méthodes quantitatives de gestion HEC Montréal nous demande de remplir le questionnaire portant sur les facteurs qui ont possiblement une influence sur les résultats des indicateurs de gestion de la voirie municipale et de l'enlèvement de la neige.

- **Société canadienne du cancer**

La Société canadienne du cancer nous invite à une activité qui permet de contribuer personnellement au progrès de la lutte contre le cancer. Cette activité aura lieu le 26 février 2011 à Hérouxville entre 19h et 7h. C'est une occasion unique de se retrouver entre parents et amis afin de célébrer les êtres chers qui ont survécu au cancer, de rendre hommage à ceux qui ont perdu leur combat et de lutter ensemble dans l'espoir d'éliminer à jamais cette terrible maladie.

- **Société d'habitation du Québec**

La SHQ nous informe qu'un déficit de 49 507 \$ à été approuvé et que 10 % du déficit sera répartir pour la municipalité et la balance par la SHQ.

LA SHQ nous invite à assister aux Entretien sur l'habitat : La mixité socio-économique en habitation qui aura lieu jeudi 9 décembre 2010 au Nouvel Hôtel et spa, St-Mathieu/Atwater à Montréal, de plus il nous envoie le programme préliminaire de la journée.

La SHQ nous envoie son rapport d'approbation du budget de l'Office d'habitation (OH) de notre municipalité ainsi qu'une note explicative sur les changements apportés depuis l'année dernière.

TGV Net

TGV Net nous informe qu'ils vont prendre position contre le fédéral qui a donné les subventions sur leur territoire à Xplornet.

Union des municipalités du Québec

Ils ont le plaisir de nous convier au caucus régional des membres de l'UMQ qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2010 à 18h 30 à l'Hôtel de ville de Louiseville, précédée d'un cocktail dînatoire à 17h qui se tiendra à la Maison du

Commis-voyageur voisin de l'Hôtel de ville.

Xplornet

Xplornet nous envoie son bulletin d'information donc il nous parle des deux régions additionnelles dans la province de Québec ont été attribuées à Xplornet.

Rés. 2010

12-417: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de novembre 2010
(réf. résolution 2010-01-008)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour novembre 2010)		
- Vallée Alain	911.38	
- Lacombe André	316.91	
- Plamondon Tommy	472.48	
- Tessier Jacques	472.48	
- Beaudoin André	472.48	
- Cloutier Bertin	472.48	
- Trudel-Bédard Claudette	472.48	3 590.69
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 30-10-2010)		
- Paillé Louis	716.42	
- Piché Jean-Yves	765.81	
- Gonneville Gérald	424.32	
- Dumas Louise	499.22	
- Vallée Yves	640.47	
- Boutet France	195.20	
- Magnan Sylvain	550.41	
- Ricard Jacques	25.69	
- Boutet Normand	559.45	
- Vandal Mathieu	30.62	
- Genois Michel	422.41	
- Prince Mélanie	395.96	
- Vallée Laurence	66.33	
- Vandal Jeannot	510.74	
- St-Amand Patrice	515.67	
- Bélisle Pierre	510.74	
- Lavoie Philippe	670.62	
- Lamarre Gilles	420.57	7 920.65
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 06-11-2010)		
- Paillé Louis	653.95	
- Gonneville Gérald	432.24	
- Piché Jean-Yves	966.13	
- Magnan Sylvain	502.76	
- Prince Mélanie	395.96	
- Genois Michel	538.90	
- Lavoie Philippe	684.85	
- Vandal Jeannot	477.32	
- St-Amand Patrice	470.62	
- Pierre Bélisle	484.01	
- Dumas Louise	499.22	
- Boutet France	181.88	
- Boutet Normand	546.71	
- Yves Vallée	604.46	

- Vandal Mathieu	56.13	
- Vallée Laurence	20.41	
- Béland Ricard Maxime	56.13	
- Ricard Jacques	348.14	
- Milot Marie-Pier	20.41	
- Jaramillo Caro Gérardo	20.41	
- Vandal Jean	349.89	8 310.53
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 13-11-2010)		
- Paillé Louis	653.95	
- Piché Jean-Yves	661.84	
- Dumas Louise	499.23	
- Vallée Yves	548.49	
- Magnan Sylvain	550.41	
- Boutet Normand	572.58	
- Genois Michel	460.60	
- St-Amand Patrice	480.67	
- Milot Marie-Pier	56.13	
- Boutet France	208.53	
- Prince Mélanie	395.96	
- Lavoie Philippe	675.51	
- Vallée Laurence	71.17	
- Vandal Jeannot	514.08	
- Bélisle Pierre	514.08	
- Gonneville Gérald	417.66	
- Vandal Jean	526.15	
- Fiset Valérie	24.39	
- Ricard Jacques	189.80	8 021.23
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 20-11-2010)		
- Paillé Louis	653.95	
- Piché Jean-Yves	661.84	
- Gonneville Gérald	432.23	
- Fiset Valérie	309.17	
- Dumas Louise	499.22	
- Boutet France	181.88	
- Boutet Normand	602.89	
- Ricard Jacques	77.65	
- Genois Michel	437.22	
- Prince Mélanie	331.56	
- Lavoie Philippe	626.17	
- Bélisle Pierre	437.22	
- Vandal Mathieu	66.33	
- Magnan Sylvain	554.09	
- Vandal Jeannot	450.59	
- St-Amand Patrice	457.28	
- Jaramillo Caro Gérardo	30.62	
- Vandal Jean	416.28	
- Béland Ricard Maxime	30.62	
- Vallée Laurence	61.23	7 318.04
0000. Caisse Populaire (Salaires pompiers novembre 2010)		
- Beaudoin André	210.11	
- Plamondon Tommy	62.08	
- Mongrain St-Laurent Yves	103.47	
- Dionne Dany	94.78	
- Magnan Stéphane (cours ONU)	703.62	
- Marcotte Éric	94.78	
- Beaudoin André	201.13	
- Francoeur Yvan	25.52	1 495.49
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		112.61
0000. Télus : téléphone caserne		68.71
0000. Télus : téléphone bureau municipal		944.36

0000.	Télus : Téléphone bibliothèque	68.87
0000.	Télus : Téléphone Pavillon Saint-Gabriel	135.81
0000.	Bell Mobilité : Cellulaire du maire et de l'inspecteur	118.08
0000.	Visa Desjardins : Congrès a Québec Alain Vallée	634.33
0000.	Visa Desjardins : Frais repas Québec, inscrip. MDJ	609.38
0000.	Hydro-Québec : Promenade Laurent Naud	155.19
0000.	Hydro-Québec : Égout St-Pierre Sud	594.31
0000.	Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de Ville	2 942.14
0000.	Hydro-Québec : Éclairage public des rues	2 078.22
0000.	Hydro-Québec : Terrains de jeux	97.08
0000.	Hydro-Québec : Garage municipal	321.00
0000.	Hydro-Québec : Caserne	637.11
0000.	Hydro-Québec : Réservoir eau potable	73.63
0000.	Revenu Québec : DAS provinciales octobre 2010	12 605.33
0000.	Revenu Canada : DAS fédérales régulières octobre	2 806.13
0000.	Revenu Canada : DAS fédérale régulier octobre	2 727.74
0000.	Kubota : location tracteur	662.89
0000.	Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur déc.	256.51
3872.	Croix Bleue : assurances collectives de décembre	2 375.88
3873.	CTA Mékinac : 4 ^e versement MTQ pour 2010	25 769.00
3874.	C.S.N. : Cotisations syndicale août a octobre	2 019.07
3875.	CTA Mékinac : Remb. Sub. MTQ final 2009	3 580.00
3876.	Financière Banque Nationale : Prêt intérêt aqueduc	28 330.75
3877.	Magnan Sylvain : Remboursement habit de pluie	81.27
3878.	J.M. Sport : Achat d'une scie	1 348.00
3879.	Daniel Durocher Inc. Réparations de lumières	1 154.04
3880.	Pitney Bowes : Location de la timbreuse	246.96
3881.	Fondation Foyer : Souscription pour le brunch	350.00
3882.	Héritage Vallée de la Batiscan: Formation Claudette	45.00
3883.	PitneyWorks : Achat de timbres	564.38
3884.	Trudel Claudette : remboursement dépenses MDJ	742.15
3885.	Fondation Foyer de Sainte-Thècle : billets brunch	96.00
3886.	Ascenseurs ThyssenKrupp : tests annuels ascenseur	586.95
3887.	Ministre des Finances : frais annuels ascenseurs	74.79
3888.	Bibliothèque municipale : compensation salariale	650.00
0000.	Caisse Populaire Sainte-Thècle	
	- Frais de relevé	5.00
	- REER novembre 2010	3 065.90
	- Intérêt marge de crédit PRECO	1 744.09
	- Remboursement prêt PADEM	15 465.51
	- Remboursement prêt Aqueduc 21-91	26 400.00
		<u>46 680.50</u>
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES NOVEMBRE 2010		180 000.80

AUTRES DÉPENSES

3889.	Aciers G.M. : travaux de voirie subvention MTQ	1 557.32
3890.	Aciers Rayco : rod de fonte voirie diverse	181.52
3891.	B.P.R. : ingénieur rue Saint-Gabriel et Lavoie	8 827.68
3892.	Bélisle Pierre : utilisation camion personnel	72.80
3893.	Bélitec : pièces pour Preco Carré Proteau	1 549.17
3894.	Béton Vibré : pièces pour Preco Carré Proteau	19 586.08
3895.	P.A. Bisson : Paiement no 5-6 Pavillon Desjardins	51 952.41
3896.	Boutet Normand : Frais utilisation propre camion	56.80
3897.	Canadien National : Passages à niveau	1 391.65
3898.	Carrière Crête : Pierre concassé Saint-Joseph, divers	1 287.93
3899.	Centre Bureautique : Location du module de finition	39.51
3900.	Centre entretien camion : entretien camions incendie	304.06
3901.	CGER : location camion incendie	2 132.25
3902.	Chambre de commerce Mékinac : billets gala recon.	180.00

3903.	Cogeco Diffusion : annonces radios pièce de théâtre	903.00
3904.	Communication LAS : rép. répétitrice, radio camion	244.09
3905.	Comptoir escompte Moreau : trop de factures/talon	0.00
3906.	Comptoir d'escompte Moreau : bureau, classeur	1 245.17
3907.	Construction Maskimo: pavage Lavoie et St-Gabriel	112 785.72
3908.	Dicom : frais de transport rue Villeneuve	154.86
3909.	Dontigny Jean-Luc : voirie diverse, déneigement	2 400.00
3910.	Dontigny Réjean : Preco, parc St-Jean, foulage	3 507.59
3911.	Dufort et Lavigne : matériel pour Coop Santé	2 049.03
3912.	Daniel Durocher : électricité station et parc St-Jean	9 691.45
3913.	Ebsco : abonnements magazine bibliothèque	874.56
3914.	École primaire Masson : location gymnase	714.49
3915.	EMCO : pièces pour rue Villeneuve	52 284.91
3916.	Entreprises Roger Bacon : trop de facture pour talon	0.00
3917.	Entreprises Roger Bacon : essence	1 808.48
3918.	Entreprises St-Ubald : 1 ^{er} versement déneigement	35 246.19
3919.	Esso: Diesel compacteur, chauffage	2 405.38
3920.	Excavation Jovanex : pelle et fardier Lac-du-Jésuite	3 849.04
3921.	Excavation Mongrain: décharge puisards C. Proteau	143.91
3922.	FQM : frais de transport analyses d'eau potable	63.33
3923.	G.A. Automobile : matériel divers pour voirie	201.24
3924.	Gagnon Yvan : machinerie rue Villeneuve	696.27
3925.	Garage Claude Lamarre : camion, rue Villeneuve	220.66
3926.	Garage G. Champagne : rép. scie voirie, compacteur	207.64
3927.	Georges Paquin: gravier Villeneuve Carré Proteau	188 336.92
3928.	Groleau G. : enlever la fontaine sur le lac	330.15
3929.	Groupe CLR : Location padget PR et Pompiers	601.75
3930.	Guimond Marcel : nivelage chemins, rue Villeneuve	2 734.42
3931.	Hewitt : Location du laser	4 117.68
3932.	Integrair : réparation climatisation CLE	158.03
3933.	J.M. Sport : génératrice, pièces pour voirie	1 174.03
3934.	LEQ: contrôle qualitatif matériel St-Gabriel Lavoie	1 818.22
3935.	Laboratoire Environex : analyse de l'eau	241.83
3936.	Lamarre Gilles : utilisation camion personnel	14.40
3937.	Lavoie Luc : location tracteur pour trottoirs	2 625.00
3938.	Lebel Asphalte : pavage divers	51 975.05
3939.	Location d'outils Simplex: Location plaque vibrante	986.52
3940.	LVM : ingénieur Carré Proteau	8 691.38
3941.	M.R.C. Mékinac: Inspecteur, fosses septiques, équil.	25 971.06
3942.	Machineries A.B. : réparation camion F250	23.47
3943.	Machineries Lourdes St-Arnault : nivelage	2 037.39
3944.	Marché Bonichoix : achat nourriture PAL	99.08
3945.	J.Y. Martel : vider conteneurs éco-centre	2 534.55
3946.	Microgest Informatique : corriger courriel Louis	16.93
3947.	Nouvelliste : Appel offres PRECO, camion ordure	1 164.19
3948.	Pagé Construction : pulvéris. asphalte Carré Proteau	4 327.12
3949.	Paillé Louis : frais de déplacement formation	113.90
3950.	Jean-Yves Piché : frais pour son camion	363.60
3951.	Pierre Naud : annulé, trop de factures pour talon	0.00
3952.	Pierre Naud : PRECO, Pavillon Desj, caserne	3 626.28
3953.	Pomplo : chlore pour eau	747.54
3954.	Postes Canada : envoi bulletin octobre et calendrier	661.00
3955.	ProPlus : produits d'entretien Hôtel de Ville	507.37
3956.	Quincaillerie Lafrance : PRECO, déneig., sapins	1 465.26
3957.	Real Huot : Matériaux rue Villeneuve	10 260.35
3958.	Rembourrage Milot : stores bâtisse parc St-Jean	1 739.18
3959.	R. Léveillé extincteur : entretien d'extincteurs	234.12
3960.	Service Cité Propre : Cueillette transport des ordures	6 127.42
3961.	SignoPlus : cônes pour Carré Proteau	861.81
3962.	Sogetel : hébergement site Internet	180.48

3963. Technic Alarme : réparation alarme caserne incendie	225.16
3964. Tissus et Décor Martine Richard : Rideaux Pavillon	112.88
3965. Toitures Brouillard et Lévesque : toiture HV	32 169.38
3966. Transcontinental Médias : appel offre Carré Proteau	480.40
3967. Transporteurs en Vrac : camions rue Villeneuve	19 899.39
3968. Tremblay Bois Mignault : honoraires professionnels	1 787.28
3969. Trudel Claudette : frais repas biblio, déplacement	103.06
3970. Vallée Alain : frais de déplacement de novembre	110 .00
3971. Ville de Saint-Tite : 1 ^{er} versement frais de glace	4 503.50
SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES NOVEMBRE	707 074.72

TOTAL DES DÉPENSES NOVEMBRE 2010 **887 075.52**

Rés. 2010
12-418:

Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2010 au montant de 887 075.52 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2010 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance

Manuella Perron demande quand sera fait le pavage de la rue Charles-Audy et qu'il y a de la terre au coin des rues des Hêtres et Charles-Audy.

Jean-François Couture demande des informations sur le code d'éthique des élus municipaux.

Rés. 2010
12-419:

Soumission pour les travaux de pavage des rues Carré Proteau et de la Montagne

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions pour des travaux de pavage sur la rue Villeneuve :

Constructions et Pavage Portneuf :	135 038.01 \$
Maskimo Construction Inc. :	99 235.19 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont tous été trouvées conformes ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a repoussé la date butoir au 31 octobre 2011 pour la fin des travaux dans le cadre du programme PRECO ;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable d'attendre au printemps 2011 pour effectuer ces travaux de pavage afin qu'ils soient exécutés dans les meilleures conditions ;

CONSIDÉRANT que Maskimo Construction Inc., le plus bas soumissionnaire, nous a envoyé une lettre daté du 3 décembre 2010, nous informant qu'il accepterait de reporter au printemps 2011 pour la réalisation de ces travaux de pavage dans les rues Carré Proteau et de la Montagne et ce aux mêmes conditions que la soumission du 2 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- accepte la soumission conforme la plus basse nomme soit celle de Maskimo Constructions Inc pour des travaux de pavage sur les rues Carré Proteau et de la

Montagne au montant de 99 235. 19 \$ taxes incluses.

- accepte l'offre de Maskimo Constructions Inc de reporter au printemps 2011 soit au plus tard le 1^{er} juin 2011, la réalisation des travaux de pavage sur les rues Carré Proteau et de la Montagne, et ce, au prix et conditions de la soumission du 2 décembre 2010..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-420:

Soumission pour l'achat d'un camion pour l'enlèvement des matières résiduelles neuf muni d'un bras automatique hydraulique

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission pour l'achat d'un camion pour l'enlèvement des matières résiduelles neuf muni d'un bras automatique hydraulique :

Labrie Groupe Environnemental Inc. : 265 750.64 \$

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme au devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission conforme de Labrie Groupe Environnemental Inc. pour l'achat d'un camion neuf muni d'un bras automatique hydraulique, pour l'enlèvement des matières résiduelles, au montant de 265 750.64 \$ taxes incluses et ce conditionnellement à réalisation d'une entente de service avec la Municipalité de la Paroisse du Lac-aux-Sables et l'approbation par le Ministre des Affaires Municipales du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-421 :

Approbation des prévisions budgétaires 2011/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les prévisions budgétaires suivantes de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2011

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Revenus	78 300	78 813
Dépenses		
Administration	10 247	10 392
Concierge et entretien	22 720	15 710
Énergie, taxes, assurances,	26 211	26 760
Améliorations/modernisation	96 920	10 000
Financement	45 909	45 144
Services à la clientèle	<u>3 827</u>	<u>3 923</u>
Total des dépenses	205 834	111 929
Déficit (surplus)	127 534	33 116
Contributions		
Société Habitation Québec	114 781	29 804
Municipalité	12 753	3 312

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-422:

CTA Mékinac/Adhésion 2011

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- adopte les prévisions budgétaires 2011 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 144 908\$.
- adhère au service de transport adapté de la CTA Mékinac pour l'exercice financier 2011
- adopte le montant de la cotisation de 6 069.09 \$ laquelle sera acquittée en deux versements égaux, le premier en janvier 2011 et le second en juillet 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

Tommy Plamondon donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception.

Rés. 2010

12-423:

Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la levée du conteneur du garage municipal de :

Service Cité Propre Inc. :	210.00 \$ par levée plus taxes
J.Y. Martel Transports Inc. :	195.00 \$ par levée plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de J.Y. Martel Transports Inc. au montant de 195.00 \$ par levée du conteneur du garage municipale pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-424:

Soumission pour la levée des conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la levée des conteneurs à chargement avant de :

Services Matrec Inc. :	522.50 \$ par levée plus taxes
------------------------	--------------------------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Service Matrec Inc. pour la levée des conteneurs à chargement avant au coût de 522.50 \$ plus les taxes applicables par levée pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-425:

Soumission pour la collecte des déchets à la porte

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la collecte des déchets à la porte de

Service Cité Propre Inc. :	2 862.89 par collecte
----------------------------	-----------------------

Services Matrec Inc. :

1 980.00 par collecte

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Service Matrec Inc. pour la collecte des déchets à la porte au coût de 1 980.00 \$ plus les taxes applicables par collecte pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-426:

Préposé à la patinoire/Date de retour au travail

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Yves Vallée comme préposé à la patinoire pour la saison 2010-2011 parmi les employés des travaux publics Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par semaine) et fera en plus 4 heures comme journalier selon les besoins de l'employeur.
- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Yves Vallée comme préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-427 :

Surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT l'annexe «B» de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du surveillant de la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (fin de semaine et congé);

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire pour la saison 2010-2011 parmi les employés des travaux publics L'horaire du surveillant à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande d'afficher à l'interne le poste de préposé à l'entretien de l'anneau de glace, le sentier de patinage et la glissade du Parc Saint-Jean-Optimiste. L'horaire de travail sera les vendredis de 18h30 à 21h, les samedis et dimanches de 13h à 17h ainsi que la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an.

Rés. 2010

12-428 :

Vacances à Jean-Yves Piché du 20 décembre 2010 au 17 janvier 2011

CONSIDÉRANT que durant sa période de vacances Jean-Yves Piché surveillera de façon sporadique les équipements d'eau potable, usée et la voirie et avisera les employés des travaux publics s'il survient un bris ou une anomalie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, prenne des vacances du 20 décembre 2010 au 17 janvier 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-429 :

Affichage de poste pour l'embauche d'une secrétaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire embaucher une secrétaire pour aider au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que ce poste sera syndiqué;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle affiche à l'interne le poste de secrétaire. Ce poste sera à temps plein du lundi au vendredi à raison de 30 heures par semaine et débutant le 10 janvier 2011 et le salaire sera de 13.50 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-430:

Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2011

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures**

- | | |
|----------------|-------------|
| - 10 janvier | - 7 février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 8 août |
| - 12 septembre | - 3 octobre |

- 7 novembre

- 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-431 :

Proposition de Forget/Aubin

CONSIDÉRANT que l'offre de Forget/Aubin pour la préparation de la demande à la CPTAQ (dossier article 59) îlots déstructurés de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Forget /Aubin de plan de travail pour la préparation de la demande à la CPTAQ (dossier article 59) îlots déstructurés à Sainte-Thècle au montant de 8 125 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-432:

Soutien financier aux premiers répondants année 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec offre un soutien financier de 3 500.00 \$ pour consolider les activités des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des premiers répondants de Sainte-Thècle a identifié du matériel et des équipements pour un montant équivalent à l'aide financière de l'agence et qui pourraient servir à leurs activités et les a soumis à l'agence;

CONSIDÉRANT QUE l'agence a analysé cette demande d'aide financière et autorise à procéder à l'achat de ce matériel et de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'aide financière de l'Agence de Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec comme soutien financier au service de premiers répondants.
- Autorise l'achat de 4 épipens, la location de 2 radios portatives pendant 12 mois et la compensation salariale des premiers répondants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-433 :

Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les rues du Centenaire, Masson et sur les chemins Jean-Paul-Trudel, Lac du Jésuite, Saint-Thomas et Saint-Joseph

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 15 000 \$ et une subvention de 85 000 \$ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par la Ministre déléguée aux Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie, Madame Julie Boulet, pour l'amélioration des rues du Centenaire, Masson et sur les chemins Jean-Paul-Trudel, Lac du Jésuite, Saint-Thomas et Saint-Joseph, référence lettre du 10 août 2010;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration des rues du Centenaire, Masson et sur les chemins Jean-Paul-Trudel, Lac du Jésuite, Saint-Thomas et Saint-Joseph s'élèvent à 106 383.99 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues du Centenaire, Masson et sur les chemins Jean-Paul-Trudel, Lac du Jésuite, Saint-Thomas et Saint-Joseph pour des montants subventionnés de 15 000 \$ et 85 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues du Centenaire, Masson et sur les chemins Jean-Paul-Trudel, Lac du Jésuite, Saint-Thomas et Saint-Joseph dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-434 :

Rénovation cadastrale/Nomination d'un répondant municipal

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune demande de nommer un répondant municipal dans le cadre de la rénovation cadastrale de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier comme répondant municipal auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour les travaux de rénovation cadastrale de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-435:

Demande d'aide financière de la Maison de la famille pour la boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac recueille des jouets et des articles pour les familles défavorisées de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle alloue une somme de cent dollars (100\$) pour «La boîte à cadeaux».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-436:

Demande d'aide financière de l'école secondaire Paul-Le Jeune/projet scolaire

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Paul-Le Jeune démarre un projet scolaire afin de développer des activités de plein air pour les élèves du 3^e cycle du primaire dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que 8 enfants sont inscrits à ce programme d'activité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle alloue une somme de cent dollars (100\$) à l'École secondaire Paul-Le Jeune pour leur activité de plein aire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-437:

Demande d'aide financière/Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. pour l'année 2011 :

CONSIDÉRANT que leur bureau d'accueil touristique nous donne l'opportunité de placer nos dépliants dans leur kiosque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accordera une aide financière de 200.00 \$ à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-438 :

PG Govern/contrat d'entretien et de soutien du logiciel administratif

CONSIDÉRANT l'offre de PG Govern pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien du logiciel administratif de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de PG Govern au montant de 7 506.19 \$ taxes incluses pour l'entretien et le soutien des applications du logiciel administratif de la municipalité pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-439 :

Manuella Perron/Demande d'utilisation de la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande de Manuella Perron de disposer de la salle Aubin afin de d'offrir aux familles des garderies de Sainte-Thècle un fêtes de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à Manuella Perron le 16 décembre 2010 pour organiser une fête de Noël pour les enfants des 6 garderies de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Mékinac/formation pour les élus

Aucun élu n'est intéressé à participer à cette formation.

France Moreau/Demande d'amélioration du chemin Jean-Paul-Trudel

Le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal pour aller voir les lieux et prendra une décision sur cette demande suite aux recommandations et à la suite de l'estimé des travaux à réaliser que l'inspecteur aura évalué.

R. Léveillé Extincteur 2010/Offre de service pour l'Hôtel de Ville

Le directeur du service d'incendie vérifiera cette offre et donnera ses recommandations au conseil municipal à une séance ultérieure. Ce sujet est reporté à la séance du 13 décembre 2010.

Rés. 2010
12-440:

CRSBP/Confirmation des représentants officiels pour 2010-2011

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle confirme la nomination de **Claudette Trudel Bédard**, conseillère, à titre de représentante municipale élue et reconduit **Thérèse Lemelin** à titre de responsable pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques – Mauricie – Bois-Francs – Lanaudière Inc., et ce pour l'année 2010-2011. Ces deux personnes représenteront la Bibliothèque municipalité de Sainte-Thècle lors de l'assemblée générale annuelle et lors de rencontres organisées de temps à autre à leur intention par le CRSBP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-441 :

Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en date du 6 décembre 2010 représentant une somme de 57 445.00 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 5 mai 2010, le 2 août 2010 et le 2 novembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-442 :

Association des Chefs en sécurité incendie du Québec/Cotisation 2011

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation du directeur du service d'incendie de Sainte-Thècle comme membre actif de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 220.11 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

PROJET

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le septième jour de mai de l'an deux mille sept et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire

André Lacombe, conseiller

André Beaudoin, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Claudette Trudel Bédard, conseillère

Tommy Plamondon, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Règlement 276-2010: Modification du règlement 6-90 «Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux» déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000, 213-2003 et 249-2007

ATTENDU QUE la **Loi sur le traitement des élus municipaux** (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Rés. 2010
12-443

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu que le projet de règlement portant le numéro 276-2010 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie l'article 11 du règlement 249-2007 déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000, 213-2003 ET 249-2007.

ABSENCE D'UN ÉLU LORS D'UNE SESSION ORDINAIRE

Lorsqu'il y a absence d'un élu à une session ordinaire du conseil, à moins d'avoir été délégué pour représenter la municipalité à une autre activité, la rémunération mensuelle de base du conseiller sera réduite de 100% et dans le cas du maire, la rémunération mensuelle de base sera réduite d'un montant de 100\$. Cette mesure sera appliquée uniquement après plus de deux absences constatées au cours de l'année financière, c'est-à-dire que l'élu pourra bénéficier de deux absences motivées sans que sa rémunération s'en voit réduite.

ARTICLE 3

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 6^{er} décembre 2010.

Secrétaire-trésorier

Maire

Avis de motion

Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour modifier le règlement 249-2007 concernant le règlement décrétant le traitement, la rémunération et allocation et le remboursement des dépenses pour les élus.

Rés. 2010
12-444 :

Fabrication de bandes de patinoire

CONSIDÉRANT que dans le projet d'aménagement des parcs présenté au Ministère de

l'éducation dans le cadre du programme de fond de soutien aux activités sportives, la fabrication de bandes de patinoire était projetée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Multi sports Mékinac pour l'achat de 75 feuilles de plastique 4 par 8 afin de fabriquer des bandes de patinoire et ce au montant de 9 221.25 \$ plus taxes et transport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-445 : Achat ou location d'une surfaceuse à glace

CONSIDÉRANT que la municipalité désire louer ou acheter une surfaceuse à glace pour entretenir la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard, un sentier de patinage et un anneau de glace au Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT l'offre de location d'une surfaceuse à glace de la compagnie 140543 Canada Inc.- M.G. Service pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire louer une surfaceuse à glace afin de vérifier vraiment si cet équipement est adéquat pour les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la compagnie 140543 Canada Inc.-M.G. Service pour la location d'une surfaceuse à glace pour une période de 3 mois au coût de 1 500.00 \$ par mois plus les équipements suivants : une lame au prix de 135.00 \$, 2 bombonnes de propane à 60.00 \$ et l'immatriculation au coût de 150.00 \$ plus les taxes applicables et autorise le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-446 : Achat de pneus pour le camion Ford F-150

CONSIDÉRANT les offres des garages de Sainte-Thècle soient : Garage Roger Plamondon 2010, Garage Claude Lamarre, Garage Sylvain Ricard et Garage Ismen Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Sylvain Ricard pour la fourniture de 4 pneus de marque Blizzak 10 plis au prix de 1 005.00 \$ taxes incluses

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-447 : CPTAQ/Demande de Jean Vanasse

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Vanasse nous demande un appui afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec de lotir et utiliser son terrain à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Vanasse désire construire un chalet sur son terrain;

CONSIDÉRANT que ce terrain est boisé et en bordure du lac Bourdais donc non propice à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un chalet sur ce terrain ne nuirait en rien à l'agriculture sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient qu'il existe des emplacements à l'extérieur de la zone agricole de la municipalité pour construire un chalet;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est dévitalisée et que le développement de nos lacs est l'une des meilleures avenues pour revitaliser notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement la demande de lotissement de d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'un chalet, de Monsieur Jean Vanasse auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour son terrain portant le numéro de lot 54-B du rang B du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement créant une entente de service avec la municipalité de Lac-aux-Sables pour le transport et la collecte des matières résiduelles

Le conseil municipal reporte ce sujet à une séance ultérieure puisse que nous n'avons pas encore reçu la position de la municipalité du Lac-aux-Sables.

Politique de gestion contractuelle

Le conseil municipal étudiera les documents qui leurs ont été remis par le directeur général et prendront une décision à une séance ultérieure.

Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose des questions sur la gestion des matières, déchets dangereux (piles) et sur les matières végétales. Il félicite aussi les bénévoles de la bibliothèque municipale pour leur bon service.

Manuella Perron demande de simplifier le processus de communication entre le club de gymnastique les Gymna-Thècles et l'école Masson.

Rés. 2010
12-448 :

Location du gymnase de l'école Masson/Club de gymnastique les Gymna-Thècles

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit faire l'intermédiaire entre l'école Masson et le club de gymnastique les Gymna-Thècles pour l'utilisation du gymnase;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est toujours d'accord à payer la location du gymnase pour le club de gymnastique les Gymna-Thècles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la direction de l'école Masson de s'entendre avec le club de gymnastique les Gymna-Thècles sur l'utilisation du gymnase afin que la municipalité ne serve plus d'intermédiaire pour la location du gymnase de l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-449 :

Location de la salle du conseil municipal pour formation des pompiers

CONSIDÉRANT que la formation des pompiers se donnait dans le local de la caserne ;

CONSIDÉRANT que ce local de la caserne est présentement occupé par la maison des familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle municipale de l'Hôtel de Ville pour la formation des pompiers volontaires

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires nouvelles :

A) Demande des parents des jeunes qui pratiquent des sports de glace à l'aréna de Saint-Tite :

Le conseil ne donne pas suite à cette demande car la municipalité défraye un montant pour chaque enfant de Sainte-Thècle qui pratique un sport de glace à l'aréna de Saint-Tite.

B) Politique familiale :

Rés. 2010

12-450 :

Adoption des fondements de la politique familiale

CONSIDÉRANT que le comité de la politique familiale nous a transmis un document concernant les fondements de la politique familiale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Thècle a pris connaissance de ce document sur les fondements de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le document sur les fondements de la politique familiale et annexe ce document à la résolution comme en faisant partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C) Modification de l'article 1 du règlement 273-2010

Rés. 2010

12-451 :

Modification de l'article 1 du règlement 273-2010

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie l'article 1 du règlement 273-2010 comme suit :

Article 1 : Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion pour la collecte et le transport des matières résiduelles au coût estimé à 270 000.00 \$. La soumission de la compagnie Labrie Groupe Environnemental Inc. au montant de 250 450.96 \$ avant taxes ainsi que le document du directeur général montrant le total du coût de cet acquisition incluant les taxes sont annexés au présent règlement sous l'annexe A.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-452 :

Ajournement de la séance

À 20 heures et 55 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 13 décembre 2010 à 20 heures 30 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 13 décembre 2010, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010

12-453:

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2011 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-454 :

Prévisions budgétaires 2011

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2011:

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

RECETTES

	BUDGET 2010	BUDGET 2011
TAXES	1 233 751.00	1 281 943.00
COMPENSATION POUR		

SERVICES MUNICIPAUX	520 108.00	541 486.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	215 510.00	231 354.00
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	194 310.00	258 410.00
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	<u>355 574.00</u>	<u>348 839.00</u>
GRAND TOTAL DES RECETTES	\$ 2 519 253.00	\$ 2 662 032.00

DÉPENSES

	BUDGET 2010	BUDGET 2011
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	401 418.00	420 760.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	300 163.00	290 595.00
TRANSPORT ROUTIER	673 070.00	698 585.00
HYGIÈNE DU MILIEU	415 537.00	461 790.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	16 553.00	7 372.00
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	107 322.00	126 469.00
LOISIRS ET CULTURE	291 326.00	322 495.00
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	91 364.00	77 166.00
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	216 000.00	226 800.00
IMMOBILISATION	6 500.00	30 000.00
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	<u>2 519 253.00</u>	<u>2 662 032.00</u>

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2010

	TAXES 2010	TAXES 2011
Taxe foncière générale	\$ 0.650/100	\$ 0.500/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.120/100	\$ 0.080/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.140/100	\$ 0.140/100\$
	-----	-----
Total des taxes	\$ 0.910/100	\$ 0.720/100\$

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 57.00 log.	\$ 68.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement no 21-91)	\$ 89.00 log.	\$ 89.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement 207-2003)	\$ 22.00 log.	\$ 22.00 log.
Tarif service d'égout (logement/commerce)	\$ 90.00 log.	\$ 90.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$ 130.00	\$130.00
Chalet	\$ 100.00	\$100.00
Camp forestier	\$ 50.00	\$ 50.00
Commerce catégorie no.1	\$ 100.00	\$100.00
Commerce catégorie no.2	\$ 150.00	\$150.00
Commerce catégorie no.3	\$ 250.00	\$250.00
Commerce catégorie no.4	\$	\$500.00
Récupération (logement et commerce)	\$ 40.00	\$ 45.00
	-----	-----
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	\$ 428.00	\$ 444.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-455 :

Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2011-2012-2013

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2011-2012-2013

DESCRIPTION	COÛT
AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES	\$ 150 000.00
RÉFECTION DE TROTTOIRS	\$ 150 000.00
AMÉNAGEMENT AU PARC SAINT-JEAN-OPTIMISTE	\$ 30 000.00
ACHAT D'UN CAMION CITERNE	\$ 250 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN.	\$ 730 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE MASSON.	\$ 1 300 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SU LES RUES DE LA MONTAGNE ET VALLÉE.	\$ 825 000.00

TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION	\$ 3 435 000.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-456:

Diffusion des prévisions budgétaires 2011

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2011 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

Aucune question

Rés. 2010

12-457 :

Levée de la séance

À 20 heures et 15 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 décembre 2010, à 20 heures 20 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé

Rés. 2010
12-458:

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont tous présents, ils décident de commencer la séance 10 minutes plutôt que prévu soit à 20 heures 20 minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée du 13 décembre 2010 à 20 h 20 et de traiter les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. R. Léveillé Extincteur 2010/Offre de service pour l'Hôtel de Ville
3. a) Préposé à la surveillance de la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard
b) Préposé à la surveillance de l'anneau de glace, du sentier de patinage et de la glissade du parc Saint-Jean-Optimiste
c) Engagement d'une secrétaire pour le bureau municipal
4. Retour sur la résolution pour l'octroi d'une aide financière à l'école secondaire Paul- Le Jeune/projet scolaire.
5. Règlement créant une entente de service avec la municipalité de Lac-aux-Sables pour le transport et la collecte des matières résiduelles
6. Politique de gestion contractuelle
7. Association Part-Égale Normandie/Vieactive
8. Achat d'un frigidaire et d'un poêle pour la bâtisse du parc Saint-Jean-Optimiste.
9. Demande d'entreprise Ste-Thècle/modification au règlement de zonage
10. Maison des jeunes A) Salaire des animateurs
B) Toit au dessus de l'entrée
11. Question de l'assistance
12. Affaires nouvelles
13. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

R. Léveillé Extincteur 2010/Offre de service pour l'Hôtel de Ville

Le directeur du service d'incendie n'a pas eu le temps de vérifier cette offre. Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Pour les postes de préposé à la surveillance de la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard et préposé à la surveillance de l'anneau de glace, du sentier de patinage et de la glissade du parc Saint-Jean-Optimiste

Le conseil rencontrera les employés municipaux vendredi le 17 décembre 2010 pour discuter de ces postes.

Rés. 2010
12-459 :

Engagement d'une secrétaire pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT que le conseil désire engager un secrétaire pour le bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne pour les employés syndiqués;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince travaille au bureau municipal depuis juillet 2010 en remplacement de la directrice général adjointe;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince a acquis de l'expérience du rouage du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Mélanie Prince comme secrétaire. L'horaire de ce poste sera du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 13h à 16h pour 30 heures semaines (l'horaire peut être modifier au besoin). Le salaire sera de 13.50 \$ l'heure. L'entrée en fonction de Mélanie Prince sera le 10 janvier 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-460

Retour sur la résolution pour l'octroi d'une aide financière à l'école secondaire Paul Le Jeune

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la résolution 2010-12-436 et ne verse pas l'aide financière prévue à cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-461 :

Règlement créant une entente de service avec la municipalité de Lac-aux-Sables pour le transport et la collecte des matières résiduelles

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 275-2010 créant une entente de service avec la municipalité de Lac-aux-Sables pour le transport et la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-462 :

Politique de gestion contractuelle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte la politique de gestion contractuelle suivante :

1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission

1.1 Lorsqu'un comité évalue des soumissions,

- a) L'adjudicataire doit, avant la signature du contrat, fournir une déclaration écrite affirmant solennellement qu'il n'a pas pris l'initiative de communiquer ou de tenter de communiquer avec un membre du comité, depuis sa nomination sur ce dernier, afin de favoriser sa soumission. (Annexe « A »)
- b) Un membre d'un comité de sélection doit immédiatement mettre fin à toute communication initiée par un soumissionnaire et ayant pour but de favoriser sa soumission.
- c) Ces mesures ne doivent toutefois pas être interprétées ou appliquées de façon à empêcher :
 - le conseil d'inclure, dans le processus d'évaluation, une rencontre avec les soumissionnaires à des fins d'évaluation;
 - d'effectuer, auprès d'un soumissionnaire, une vérification que le comité juge nécessaire pour évaluer adéquatement sa soumission.

2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

2.1 Aucun contrat précédé d'un appel d'offres ne peut être attribué avant que l'adjudicataire ait déposé une déclaration affirmant solennellement que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. (Annexe « B »)

2.2 Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant le rejet automatique d'une soumission s'il est clairement établi qu'il y a eu collusion entre le soumissionnaire et toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres. (Annexe « C »)

3. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de Lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

3.1 Tout membre du conseil ou tout fonctionnaire doit rappeler, à toute personne qui prend l'initiative de communiquer avec lui afin d'obtenir un contrat, l'existence de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de Lobbyisme, lorsqu'il croit qu'il y a contravention à cette loi.

3.2 La municipalité favorise la participation des membres du conseil et des cadres

municipaux à une formation destinée à les renseigner sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de Lobbyisme et/ou sur le Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi.

4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

- 4.1 Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration affirmant solennellement que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, à l'endroit d'un membre du conseil, d'un fonctionnaire ou de toute autre personne oeuvrant pour la municipalité, dans le cadre de l'appel d'offres. (Annexe « B »)
- 4.2 Tout membre du conseil, fonctionnaire ou autre personne oeuvrant pour la municipalité doit informer le plus tôt possible le directeur général de toute tentative d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption dont il a été témoin dans le cadre de ses fonctions. Cette mesure ne doit pas être interprétée comme limitant le droit de la personne concernée de porter plainte auprès d'un service de police ou d'une autre autorité publique.

5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts

- 5.1 Lorsque la municipalité utilise un système de pondération et d'évaluation des offres, tout membre du comité de sélection doit déclarer par écrit, avant de débiter l'évaluation des soumissions, qu'il n'a aucun intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, à l'égard du contrat qui sera octroyé. (Annexe « D »)
- 5.2 Les membres du conseil, les fonctionnaires municipaux, de même que toute autre personne oeuvrant pour la municipalité, impliqués dans la préparation de documents contractuels ou dans l'attribution de contrats seront informés qu'ils doivent dénoncer l'existence de tout intérêt pécuniaire dans une personne morale, société ou entreprise susceptible de conclure un contrat avec la municipalité. Un membre du conseil fait cette dénonciation au conseil; le directeur général, au maire; les autres fonctionnaires municipaux ainsi que les autres personnes oeuvrant pour la municipalité, au directeur général.
- 5.3 L'intérêt pécuniaire minime n'est pas visé par les mesures décrites aux articles 5.1 et 5.2.

6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte

- 6.1 Un appel d'offres identifie une personne à qui est confié le mandat de fournir toute information à ce sujet. Il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute information. (Annexe « E »)
- 6.2 Il est interdit à tout membre du conseil ainsi qu'à tout fonctionnaire ou autre personne oeuvrant pour la municipalité de répondre à toute demande

d'information relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.

Cette mesure ne s'applique pas à la personne responsable de fournir de l'information aux soumissionnaires et n'empêche pas le conseil de nommer cette personne sur le comité de sélection, s'il en est.

- 6.3 Les membres du conseil, les fonctionnaires municipaux, de même que toute autre personne oeuvrant pour la municipalité, impliqués dans la préparation de documents contractuels ou dans l'attribution de contrats seront informés qu'ils doivent dénoncer l'existence de toute situation, autre qu'un conflit d'intérêts, susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte. Un membre du conseil fait cette dénonciation au conseil; le directeur général, au maire; les autres fonctionnaires municipaux ainsi que les autres personnes oeuvrant pour la municipalité, au directeur général.

7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

- 7.1 Toute modification apportée à un contrat accordé à la suite d'un appel d'offres, et qui a pour effet d'en augmenter le prix, doit être justifiée par écrit par la personne responsable de la gestion de ce contrat. Une telle modification ne doit être apportée que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
- 7.2 Dans le cas de travaux de construction, la municipalité doit tenir des réunions de chantier régulières afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-463 :

Association Part Égale Normandie/Vieactive

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle du conseil municipal pour les activités de Vieactive organiser par l'Association Part-Égale Normandie durant l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010
12-464 :

Achat d'un frigidaire et d'une cuisinière pour la bâtisse du parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un frigidaire blanc de 18 pieds cubes de marque Whirlpool et une cuisinière blanche de marque Inglis chez Meubles Jacob et Fils Ltée au montant de 1 088.01 \$ taxes incluses pour meubler dans la nouvelle bâtisse du Parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Entreprise Sainte-Thècle/modification au règlement de zonage

Le conseil demande de commencer les procédures de modification du règlement de zonage 8-90 afin d'ajouter les usages de commerces légers à la zone 90IB.

Rés. 2010

12-465 :

Maison des jeunes/salaire des animateurs pour rénovation

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer les animateurs de la maison des jeunes pour les travaux d'aménagement de leur local qui ont été effectués le 1^{er} novembre 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-466 :

Maison des jeunes/toit au dessus de l'entrée ou gouttière

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de faire installer une gouttière au Pavillon Saint-Gabriel sur le côté sud de la bâtisse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

Danny Dionne pose une question concernant la demande d'Entreprise Ste-Thècle.

Affaires nouvelles

Rés. 2010

12-467 :

Maison des jeunes/demande d'appui pour leur demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement de Centraide Mauricie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie une lettre d'appui à la Maison de Jeunes de Sainte-Thècle pour les aider dans leur démarche afin de recevoir une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de Centraide Mauricie pour soutenir des initiatives communautaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010

12-468 :

Levée de la séance

À 20 heures et 35 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire